



RIO+20
Conférence des Nations Unies
sur le développement durable



Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique centrale



Communauté économique
des États de l'Afrique central



RIO+20

Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique centrale

Rapport préparé avec le soutien financier de la Commission économique pour l'Afrique
des Nations Unies et de la Banque Africaine de Développement.



Commission économique
pour l'Afrique



Communauté économique
des États de l'Afrique central



Banque africaine
de développement

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique centrale*, de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2012

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage: mai 2012

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications et de la gestion des conférences de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Sommaire

Acronymes	v
A. Résumé	1
B. Contexte	3
C. Présentation	4
Caractéristiques physiques	4
Caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques	5
D. Les questions prioritaires du développement durable et tendances	6
Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD	6
Dotation en infrastructures.....	6
Promotion de la paix civile	7
Gouvernance et renforcement de l'État de droit.....	7
Promotion de la croissance durable et diversification de l'économie	7
Protection de l'environnement	8
Vulnérabilité à la variation et aux changements climatiques.....	9
E. Actions concrètes entreprises soulignant les meilleurs pratiques les progrès accomplis et les réalisations	10
Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD	10
Dotation en Infrastructures	10
Promotion de la paix civile, gouvernance et renforcement de l'État de droit	12
Promotion de la croissance durable et diversification de l'économie	12
Protection de l'environnement, conservation et valorisation des ressources naturelles.....	13
Vulnérabilité aux changements climatiques en Afrique centrale	13
Désertification et dégradation des terres.....	13
F. Défis et contraintes de mise en œuvre.....	15
G. Les interaction entre les piliers économique, social et environnement du développement durable	17
H. Cadre institutionnel du développement durable en Afrique centrale.....	18
1. Les structures intervenant dans le domaine de l'environnement	18
2. Les structures intervenant dans le domaine économique et social.....	19
I. Transition vers une économie verte dans le contexte de la réduction de la pauvreté et le développement durable en Afrique centrale	20
Programme d'appui au développement de l'économie verte en Afrique centrale (PADEVAC).....	20
Écotourisme.....	20

Agroforesterie : développement de la filière gomme arabique (Tchad, Cameroun, RCA).....	20
Adhésion aux initiatives MDP et REDD : vers une gestion durable des déchets et des forêts.....	20
Énergies renouvelables	21
J. Défis nouveaux et émergents	22
K. Conclusions et Recommandations	24

Acronymes

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNULD	Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
FMI	Fonds monétaire international
FOMUC	Force multinationale de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
IRCPA	Initiative du renforcement des capacités productives en Afrique centrale
MDP	Mécanisme du développement propre
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OAB	Organisation africaine du bois
OCEEAC	Observatoire de lutte contre les endémies dans les États d'Afrique centrale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAN	Plans d'action nationaux
PAR	Plans d'action régionaux
PASR	Plans d'action sous-régionaux
PDCT-AC	Plan directeur consensuel de transport en Afrique centrale
PEAC	Pool énergétique de l'Afrique centrale
RAPAC	Réseau des aires protégées en Afrique centrale
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement
SAC	Stratégie agricole commune
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ZEE	Zone économique exclusive

A. Résumé

Lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992, les États d'Afrique centrale ont souscrit aux engagements de l'Agenda 21 qui prescrit la démarche à suivre pour parvenir à un «développement durable». Dix ans plus tard à Johannesburg en 2002, ils ont renouvelé cet engagement dans le Plan d'action de Johannesburg.

De par sa situation géographique, l'Afrique centrale présente une diversité d'écosystèmes qui représentent des atouts indéniables pour son développement en raison de la diversité des climats, des sols, de la végétation et des régimes hydrographiques, etc. Il faut surtout souligner le fait que l'Afrique centrale abrite le deuxième massif forestier tropical après celui de l'Amazonie. Ces différents écosystèmes renferment plus de 60% de la diversité biologique d'Afrique et se classe au premier rang des régions africaines par leur richesse en espèces pour plusieurs groupes taxonomiques. Sa population estimée à 110 millions est inégalement répartie et constituée près de 50% des jeunes de moins de 15 ans. Mais l'espérance de vie est faible (entre 40 et 63 ans), le taux brut de scolarisation ne dépasse pas 50 %, et le taux de mortalité infantile est supérieur à 100 pour mille dans au moins six pays (UICN, 2010). L'indice du développement humain place les pays concernés parmi les derniers du continent. Cette situation est due aux crises multiformes que ces pays ont traversées. Conflits internes, guerres, crise économique et dévaluation du franc CFA en 1994 ont contribué à retarder leur marche vers le développement durable prescrit dans l'Agenda 21 et le Sommet de Johannesburg et installé ces pays dans une «pauvreté durable».

Dans la sous-région, les questions prioritaires de développement durable intègrent la lutte contre la pauvreté, l'adaptation aux changements climatiques, la promotion de la paix, la gouvernance et la promotion de l'État de droit, la santé, la croissance durable et la diversification de l'économie, la protection de l'environnement, le développement de l'énergie et des infrastructures, la prise en compte de l'égalité des sexes, la production des connaissances, et l'emploi etc. Cependant le manque d'infrastructures a plus de répercussions sur toutes les autres questions relevées. Sur le plan sectoriel, bien que beaucoup d'initiatives aient été prises et mises en œuvre, la région reste toujours plongée dans la pauvreté. Il importe donc d'analyser cette pauvreté qui affecte les pays de la sous-région en relation avec la qualité de la croissance. Comme celle-ci est essentiellement fondée sur l'exploitation minière, il est souhaitable que les pays de la région investissent ailleurs les revenus générés par les mines. Une attention particulière doit être accordée à la forêt et à l'utilisation des ressources sylvicoles auxquelles toute une économie est liée. Les pays de la région doivent aussi renforcer leur espace budgétaire national en engageant des réformes pour augmenter la capacité de mobilisation des ressources. Beaucoup de pays cependant, trainent les pas par rapport aux engagements pris dans le contexte du développement durable. Rares sont ceux qui disposent d'un document de stratégie nationale en la matière comme cela a été demandé. De plus les États n'ont pas une approche intégrée du développement durable et leurs actions sont éparpillées. Cela est dû à la faiblesse des engagements politiques et à une pénurie criarde de ressources humaines. Il en résulte un manque d'appropriation des conventions et de leur mise en œuvre.

Par rapport aux défis et aux contraintes de mise en œuvre, il a été relevé la nécessité de promouvoir la bonne gouvernance, l'insuffisance ou le manque de mobilisation des ressources financières, le faible niveau de vie de la population et la dégradation des écosystèmes, l'insuffisance des infrastructures. L'inadéquation entre les priorités nationales et celles de la communauté internationale,

la quasi absence de l'investissement privé qui est pourtant source de diversification des activités économiques.

Interactions entre les trois piliers du développement durable. Cette interaction ne transparait pas dans les réalités du terrain. C'est que les activités entreprises tant dans le domaine social qu'environnemental et économique sont d'avantage envisagées de façon sectorielle sans nécessaire prise en compte de l'équilibre entre les trois piliers. Par ailleurs l'extrême pauvreté et la fracture sociale plombent toutes ces activités et les transforment en menaces pour le développement durable.

Le cadre institutionnel. Dans la sous-région, plusieurs structures ont été créées mais elles ne sont pas fonctionnelles. Les directions de développement durable dans les pays ne fonctionnent pas à plein régime faute de soutien financier et de ressources humaines nécessaires.

Transition vers une économie verte. Cette transition n'est pas envisagée dans la sous-région. Le problème est de savoir ce dont les pays de la région disposent comme données sur l'économie verte et quels emplois elle peut générer. Seul un état des lieux peut permettre de procéder à une analyse d'opportunités par secteur en termes d'estimation des besoins, d'investissement, de financement, des ressources et des réserves à moyen et long terme de façon à mieux établir les contraintes et les besoins en termes de sécurité et également les moyens de mise en œuvre (commerce, politique fiscale, transfert de technologie, etc.)

Défis nouveaux et émergents. La marche vers le développement durable fait face à plusieurs défis dont : la dégradation des écosystèmes, l'exode rural, la mauvaise gouvernance, les maladies émergentes, l'impact négatif des changements climatiques, la convoitise des ressources des pays d'Afrique centrale par les grandes puissances, les conflits internes et externes, la croissance démographique, le manque d'infrastructures de base, la bonne gouvernance, l'insécurité alimentaire, etc. Ces défis ne doivent pas être présentés systématiquement de façon négative. La jeunesse par exemple est un gage pour l'avenir si la question de formation et de l'emploi est réglée.

Enfin sur la base d'un certain nombre d'axes stratégiques comprenant le besoin de développer la connaissance, réhabiliter, développer et consolider le dispositif d'observation, informer, former, sensibiliser tous les acteurs, promouvoir une approche adaptée aux territoires, financer les actions de développement, utiliser les instruments législatifs et réglementaires, favoriser les approches volontaires et le dialogue avec les acteurs privés, contribuer aux échanges internationaux et promouvoir la gouvernance, des recommandations visant une meilleure insertion de la région dans le processus du développement durable ont été formulées.

B. Contexte

Le Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992 a vu les États d'Afrique centrale souscrire aux engagements de l'Agenda 21. Ce dernier prescrit la démarche à suivre pour parvenir à un « développement durable ». Dix ans plus tard à Johannesburg en 2002, ils ont renouvelé cet engagement dans le Plan d'action de Johannesburg. Cette démarche qui consiste à évaluer périodiquement ce qui est fait en faveur du développement durable dans les différentes régions et dans les différents pays du monde est désormais institutionnalisée. D'où la réflexion actuelle qui participe à l'évaluation du développement durable 20 ans plus tard (Rio+20). C'est dans ce cadre que la CEEAC a procédé à l'évaluation des progrès accomplis en faveur du développement durable en Afrique centrale. Le rapport ci-après rend compte de ce qui a été fait en matière de développement durable en Afrique centrale, et vérifie si l'interaction des piliers social, économique et environnemental est effectivement prise en compte dans les actions de développement aux échelles locale, nationale et sous-régionale.

C. Présentation

Caractéristiques physiques

De par sa situation géographique, l'Afrique centrale présente une diversité de climats qui peuvent être regroupés en deux types principaux : équatorial et tropical.

- Le climat équatorial subit l'influence de la topographie, de la mer et celle des alizés. Son aire d'extension comprend le Sud du Cameroun et de la RCA, le Nord et le centre de la RDC, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Sao Tomé-et-Principe. La pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 1500 mm avec des maxima supérieurs à 10000 mm à Desbunda au Sud-Ouest Cameroun et au Sud de l'île de Bioko en Guinée équatoriale. Le climat est chaud et humide avec des températures oscillant entre 22°C et 30°C (UICN, 2010).
- Le climat tropical avec des variantes soudaniennes, sahéliennes et sahariennes. Le climat tropical avec les types soudanien, soudano-sahélien et sahélien couvre le Nord du Cameroun, le Sud du Tchad, le centre et le Nord de la RCA et le Sud de la RDC. La pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 300 et 1500 mm. Le climat est relativement doux dans les zones d'altitude de la région des grands lacs et du Cameroun. Le climat tropical de types sahélo-saharien et saharien comprend uniquement le Nord du Tchad où la pluviométrie annuelle moyenne est inférieure à 300 mm et où les températures maxima atteignent 50°C¹.

La topographie des pays de l'Afrique centrale est constituée essentiellement de plaines et de plateaux intérieurs et côtiers. Les sommets les plus élevés comprennent le grand massif volcanique à l'Est de la cuvette congolaise avec notamment le Kalisimbi (4507 m), le Muhabura (4125 m) ainsi que le massif du Ruwenzori (5109 m) à la frontière entre la RDC et l'Ouganda, le Mont Cameroun (4070 m) situé au Sud-Ouest du Cameroun en forêt dense sempervirente, le Pic Basile (3008 m) en Guinée équatoriale et le Mont Emekoussi (3415 m) au Nord du Tchad (UICN, 2010).

Il existe également une diversité de sols qui dépendent de la topographie et de la nature de la roche mère. On trouve des sols ferrallitiques dans les plateaux intérieurs abritant des écosystèmes forestiers denses, des sols ferrugineux dans les zones de savanes boisées, des sols sédimentaires dans les zones côtières et les parties septentrionales du Cameroun et du Tchad et des sols basaltiques dans les régions volcaniques.

La sous-région dispose d'importantes ressources en eau. L'une des caractéristiques sous-régionales est sans doute le caractère transfrontalier de nombreux bassins versants. Il en est ainsi de celui du fleuve Congo (RDC et République du Congo), du Ntem (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale), la Ngoko (Cameroun, République du Congo), la Sangha (RCA, République du Congo, Cameroun), l'Oubangui (RDC, RCA, Congo), l'Ogoué (Congo et Gabon), du Wele et du Kie (Gabon et Guinée équatoriale). Sont également concernés le Lac Tchad et le réseau des Grands Lacs situé dans la bande orientale de la RDC.

L'Afrique centrale abrite le deuxième massif forestier tropical après celui de l'Amazonie. Ces écosystèmes forestiers denses sont localisés dans le Sud du Cameroun et de la RCA, au Gabon,

¹ GODARD et al., 2002. Les Climats : mécanismes et répartition, Paris, Armand Colin.

en Guinée, au Congo, dans le Nord et centre de la RDC. En outre, il existe des terres boisées (savanes) au Nord du Cameroun et de la RCA, au Sud du Tchad et de la RDC. Ces écosystèmes renferment plus de 60% de la diversité biologique d'Afrique et se classent au premier rang des régions africaines par leur richesse en espèces pour plusieurs groupes taxonomiques.

Caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques

La population de l'Afrique centrale est estimée en 2010 à 110 millions (OCDE, 2010). Les pays les plus peuplés sont la RDC (près de 68 millions d'habitants), le Cameroun (près de 20 millions) et le Tchad (11,6 millions); les pays les moins peuplés sont Sao Tomé-et-Principe (0,17 million) et la Guinée équatoriale (0,69 million).

Sur le plan culturel, les populations d'Afrique centrale présentent une très grande diversité. Les grands groupes socioculturels sont les Bantous et les Pygmées vivant dans les écosystèmes forestiers denses, et les Nilotiques qui peuplent les savanes et les steppes. La structure de la population par âge montre que les jeunes de moins de 15 ans constituent plus de 40% de la population totale. D'énormes défis interpellent les pouvoirs publics dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'emploi pour capitaliser tout le potentiel que cette jeunesse représente. De même, les femmes constituent une part de population dont l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi est rendu difficile dans certains pays. Plus de 50% de cette population vit en dessous du seuil de la pauvreté. Cette situation s'explique par de nombreuses crises internes et des guerres que certains de ces pays ont vécues ainsi que par la crise économique et la dévaluation du franc CFA qui s'en est suivi en 1994. Les plans d'ajustement structurel que certains de ces pays ont adopté leur ont permis de se relever quelque peu vu que ces pays connaissent une relative croissance. Celle-ci qui était de 4,5% en 2000 a atteint 6,3 % en 2003 et environ 6 % en 2004. Elle est essentiellement due à la bonne tenue des cours du pétrole et des ressources minières sur le marché international. L'or noir est la principale richesse de cinq pays de l'espace COMIFAC : Guinée équatoriale, Gabon, Congo, Cameroun et Tchad. Cette embellie économique globale ne s'accompagne malheureusement pas d'une amélioration significative des conditions de vie des populations en termes de développement humain. Il est souhaitable que les pays de la région investissent ailleurs les revenus générés par l'exploitation minière. Une attention particulière doit être accordée à la forêt et à l'utilisation de ses ressources. Il y a toute une économie liée à cela. Les pays de la région doivent renforcer leur espace budgétaire national en engageant des réformes pour augmenter la capacité de mobilisation des ressources. Dans l'ensemble, la situation des pays de la sous-région se caractérise entre autres par une espérance de vie faible (entre 40 et 63 ans) ; un taux brut de scolarisation inférieur à 50 %; un taux de mortalité infantile élevé, supérieur à 100 pour mille dans six pays (UICN, 2010). À l'exception du Gabon et de la Guinée équatoriale qui sont des pays à revenus intermédiaires, les pays d'Afrique centrale ont des revenus faibles, avec des PIB par habitants inférieurs à 1000 dollars des États-Unis. Face à la misère, les populations pauvres n'ont pas d'autres alternatives que de se livrer à une exploitation pionnière des ressources naturelles.

D. Les questions prioritaires du développement durable et tendances

Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD

L'Afrique centrale est l'une des sous-régions les plus pauvres d'Afrique. Pourtant, elle dispose d'un potentiel naturel considérable. Au Cameroun, le taux de pauvreté monétaire est de 39,9% en 2007 ; contre 50,7% au Congo ; 59,2% en RDC en 2006 ; 62% au Tchad en 2003 ; 62,5% en 2003 en RCA ; 70% en 2006 en Guinée équatoriale ; environ un tiers des gabonais croule sous le poids de la pauvreté en 2005.

La pauvreté se traduit par l'incapacité de populations à subvenir convenablement à leurs besoins fondamentaux. En effet, l'accès limité des populations aux services sociaux de base (eau, logement, santé, éducation) se justifie par l'inefficacité des politiques sociales (déficit en infrastructures de santé, d'eau, d'éducation, de logement, de transport et de communication).

Au cours des années 1990, la plupart de ces pays ont adopté des politiques d'ajustement structurel en accord avec la Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Mais ces politiques ont donné plus d'importance aux aspects macroéconomiques au détriment des dimensions sociales. En outre, le Tchad, la RDC, le Congo et la RCA ont connu des vagues d'instabilité sociopolitique avec des effets amplificateurs sur la pauvreté des populations.

Pour s'attaquer de façon décisive à ce phénomène presque tous les pays ont élaboré des cadres d'action gouvernementale désigné Document de stratégie de réduction de la pauvreté dans lesquels l'amélioration des conditions de vie de la population est envisagée au travers de l'offre des services sociaux de base par l'investissement dans les infrastructures socioéconomiques et par la diversification de l'économie. Par ailleurs, en 2000, tous les pays ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui consistaient à améliorer substantiellement le niveau de vie des populations.

Dotation en infrastructures

L'insuffisance d'infrastructures sociales et économiques limite considérablement la propension des pays d'Afrique centrale à améliorer substantiellement les conditions de vie des populations d'une part et d'être compétitifs dans les échanges économiques de l'autre. Eu égard aux potentialités naturelles, les avantages comparatifs sont variés.

Dans le domaine des transports, le déficit infrastructurel est manifeste. Moins de 10% des routes en Afrique centrale sont bitumées. Les capitales politiques (non insulaires) et la plupart des zones de production agricole sont inaccessibles parce que non reliées ni par le réseau ferroviaire, ni par le réseau routier. Le désenclavement de l'hinterland en Afrique centrale est absolument nécessaire dans la perspective de renforcement des échanges commerciaux à l'intérieur des pays, à l'intérieur de la région et hors de la région.

Promotion de la paix civile

Les vagues d'instabilité politique ont fragilisé les États et la sous-région par la persistance de l'insécurité des biens et des personnes. Tous les États d'Afrique centrale sont désormais convaincus de la nécessité de la paix civile et, avec l'appui des partenaires extérieurs devraient continuer de renforcer les institutions républicaines et de sensibiliser les populations sur les valeurs de paix et d'unité nationales. En outre des programmes de réconciliation nationale, de désarmement de rebelles ou de négociation avec les rebelles préoccupent les États perturbés par l'instabilité socio-politique (RCA, Tchad, RDC, Congo). Pour l'ensemble des pays concernés, il faut absolument mettre en place des institutions plus stables, garantissant l'alternance, gage du renouvellement de la classe politique

Gouvernance et renforcement de l'État de droit

Les pays d'Afrique centrale se caractérisent par le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques. Par ailleurs, les investisseurs étrangers redoutent l'opacité du climat des affaires miné par la corruption. Cette situation ne permet pas aux populations à la base de bénéficier équitablement des richesses du pays.

Depuis les années 1990, les pouvoirs publics ont créé des institutions démocratiques (commissions électorales, arrimage constitutionnel, etc.) et mis en place un cadre législatif et réglementaire favorables à la décentralisation de la gestion des affaires publiques et à la lutte contre la corruption tout en renforçant le pouvoir judiciaire. Mais le véritable problème demeure : comment faire fonctionner effectivement la démocratie en faisant jouer la séparation des instances de pouvoir (exécutif, législatif, judiciaire), en donnant un véritable statut à l'opposition politique et à la société civile ?

Promotion de la croissance durable et diversification de l'économie

L'économie des pays africains est caractérisée par les industries extractives (pétrole, mines, bois) et l'agriculture. Cette économie reste largement tributaire de la fluctuation des prix sur le marché mondial. Ainsi les contrecoups de la crise des années 1990 se sont manifestés par des taux de croissance du PIB négatif et une hyperinflation.

En adoptant les politiques d'ajustement structurel, les indicateurs macroéconomiques se sont nettement améliorés suite à la dévaluation. Mais les productions ne dégagent pas assez de ressources pour financer les besoins en infrastructures des pays. C'est dans ce sillage que les pays africains ont convenu de diversifier leur économie en fonction des avantages comparatifs dont ils disposent. L'attention est portée à cet effet sur la reconversion du secteur informel par l'offre des emplois décents, la mise en place des infrastructures socioéconomiques et l'investissement dans le monde rural. Mais partout les résultats tardent à venir.

Protection de l'environnement

Conservation et valorisation des ressources naturelles

De fait, certaines populations dépendent de la faune sauvage pour leur survie. Les ressources biologiques d'Afrique centrale constituent le pilier de l'économie de cette sous-région et assurent la survie de millions de personnes. Jusqu'à 63% de la population d'Afrique centrale vit en zone rurale et une grande partie d'entre elle dépend d'une part, des ressources forestières comme le bois pour la cuisine et le bâtiment, et d'autre part, des animaux et des végétaux comme sources d'alimentation, d'habillement et de fabrication d'appareils ménagers.

Le littoral des pays d'Afrique centrale est long de 1 789 km, le plateau continental d'une profondeur de 200 m a une superficie de 66 500 km² et la Zone économique exclusive (ZEE) s'étend sur plus de 537 900 km². La zone côtière d'Afrique centrale est caractérisée par des lagunes des mangroves, des herbiers, des plages de sable et des zones humides d'estuaires, constituant des ressources vitales pour les activités de subsistance et de développement économique. Mais cette zone est fortement peuplée et concentre d'importantes activités économiques alors même qu'elle est **menacée par l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière**. Par ailleurs la lutte contre la pollution terrestre et marine représente un autre défi, en raison du développement potentiel des activités de production de pétrole et de gaz en mer.

Désertification et dégradation des terres

Dans tous les pays on constate que la **dégradation du sol et des ressources végétales** est en grande partie due à la pression démographique, à l'inégalité en matière d'accès à la terre et aux politiques de tenure foncière, à la mauvaise gestion des terres et la pauvreté généralisée. Aucun pays ne dispose vraiment de plans d'allocation des terres. Certes dans les zones forestières certains pays s'efforcent d'élaborer des plans de zonage. Mais il faut bien dire que l'ensemble de la sous-région souffre cruellement de cartes actualisées et encore plus de cartes numériques et de base de données afférentes permettant de suivre l'évolution de l'utilisation et de la couverture des sols.

Au niveau national, les pays de la sous-région s'attaquent aux causes de la désertification et de la sécheresse et recherchent les mesures adéquates susceptibles de les prévenir et de les faire reculer. Des Programmes d'action nationaux (PAN) sont complétés par des Programme d'action sous-régionaux et régionaux (PASR et PAR) notamment lorsque sont impliquées des ressources transfrontières telles que les lacs, les fleuves et les parcs transfrontaliers. La recherche du bois-énergie, est l'une des principales causes de la désertification.

Vulnérabilité à la variation et aux changements climatiques

L'Afrique centrale est vulnérable aux changements climatiques dont les conséquences sont les suivantes : effets négatifs des changements climatiques sur la production alimentaire, élévation du niveau de la mer et problèmes de qualité de l'air en milieu urbain.

Les États d'Afrique centrale ont participé au Sommet de Rio en 1992 et ratifié les trois conventions relatives à la biodiversité, aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification. Au niveau sous-régional, ces efforts ont consisté en la mise en place d'organes spécialisés (COMI-FAC, OFAC, Commissions des bassins versants internationaux, etc.) dans le cadre desquels ils tentent de coordonner leurs actions en vue de mieux protéger leur environnement, de valoriser les ressources naturelles aux fins d'une amélioration substantielle des conditions de vie des populations. Cela se traduit entre autres par la mise en place de cadres législatifs, réglementaires et institutionnels, etc.

E. Actions concrètes entreprises soulignant les meilleurs pratiques les progrès accomplis et les réalisations

Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD

Les pays de l'Afrique centrale se répartissent en pays moins avancés (RDC, Tchad, RCA) et en pays à revenu intermédiaire (Gabon, Cameroun, Congo, Sao Tomé-et-Principe et Guinée équatoriale). L'évolution du taux de pauvreté monétaire par pays contraste fortement. Au Cameroun, de 53,5% en 1996, la proportion des personnes vivant sous le seuil de pauvreté est passée à 39,9% en 2007. Dans la décennie 2000, hormis le Gabon qui compte 1/3 de sa population pauvre, tous les autres pays ont un niveau de pauvreté supérieur à 50%.

Les mesures de politique d'ajustement structurel ont permis globalement de redresser les équilibres macroéconomiques des pays de l'Afrique centrale. Toutefois, les tensions inflationnistes persistent en RDC. La plupart des pays ont élaboré le document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Cependant, du fait de la fragilité de leur économie, les pays d'Afrique centrale n'ont pas relevé substantiellement le niveau de vie des populations entre 1992 et 2011, à cause d'une part de la croissance démographique et d'autre part de la faiblesse du taux de croissance du PIB, exception faite de la Guinée équatoriale après 1995. Cette situation ne devrait pas permettre à ces pays d'atteindre les Objectifs du Millénaire à l'horizon 2015. Au delà de la lenteur des progrès, il faut associer la tendance au recul en ce qui concerne la mortalité maternelle et infantile dans certains pays.

Globalement, les progrès en matière de lutte contre la pauvreté sont très lents et découlent d'une politique très inefficace. En effet, les politiques de lutte contre la pauvreté n'ont pas ciblé de manière efficace d'autres dimensions de la pauvreté, notamment les emplois décents qui relèvent le pouvoir d'achat des pauvres en milieu rural à travers la diversification des activités agricoles, pastorales et sylvicoles. En outre, les fruits de la croissance aussi modestes soient-ils ne sont pas équitablement redistribués du fait de l'ampleur de la corruption et des détournements de fonds publics. Les investissements publics occupent moins de 30% du budget total dans les pays d'Afrique centrale.

Dotation en Infrastructures

Face à l'insuffisance des infrastructures de base, les pays d'Afrique centrale ont mis en place une stratégie commune dans les domaines de transport, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), de l'énergie et de l'eau en vue de favoriser l'intégration sous-régionale. La CEEAC et la CEMAC ont défini une approche régionale pour l'élaboration d'un plan directeur consensuel de transport (PDCT-AC) en 2004, en vue de relier les zones côtières des zones enclavées (les axes Libreville-Yaoundé, Douala-Bangui et Douala-N'Djamena sont en voie de finalisation ; tandis que les axes Pointe-Noire-Brazzaville, Bangui-N'Djamena-Yaoun-

dé- Brazzaville, Pointe-Noire-Brazzaville/Kinshasa-Bangui restent en projets). À l'intérieur des pays, les zones de production agricole ne sont pas facilement accessibles, ce qui aggrave la pauvreté en zone rurale.

En ce qui concerne l'énergie, les pays de la sous-région ont procédé à la création du Pool énergétique d'Afrique centrale dans le cadre du Programme du NEPAD en 2003. En 2006, la CEMAC a défini un plan d'action qui privilégie davantage l'hydroélectricité. À l'heure actuelle, ces initiatives tardent à se concrétiser.

Au niveau national, la priorité accordée aux infrastructures de base est manifeste dans les documents de lutte contre la pauvreté. Cependant, peu de pays ont développé des stratégies nationales dans les différents domaines (transport, eau, NTIC, énergie).

Tableau 1 : Approches sous-régionales des actions entreprises par secteur

Domaines	Activités
Transports	Approche régionale CEEAC/CEMAC par l'élaboration d'un plan directeur consensuel de transport en Afrique centrale (PDCT-AC) en 2004 en vue de relier les zones côtières des zones enclavées.
Énergie	Création du Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC) en 2003 ; Le PEAC devient un organisme spécialisé de la CEEAC ; Adoption en 2006 d'un plan d'action (2008-2011) par la CEMAC.
Santé	OCEEAC : Observatoire de lutte contre les endémies dans les États d'Afrique centrale, organisme spécialisé de la CEEAC ;
TIC	Élaboration de la stratégie « e-CEMAC » en 2005 en vue d'interconnecter les réseaux nationaux par fibre optique 2008 : adoption d'un plan d'action par la CEEAC.
Agriculture et sécurité alimentaire	2000 : Stratégie agricole commune (SAC) de la CEMAC ; Création d'un Fonds spécial régional de développement agricole par la CEEAC
Ressources naturelles	Commission des bassins transfrontaliers ; Commission internationale de gestion des aires transfrontalières ; Création de la COMIFAC en 1999 en vue de protection/ gestion des forêts de l'Afrique centrale ; En 2000 : création du Réseau des aires protégées en Afrique centrale (RAPAC) qui prône la gestion transfrontalière des aires protégées ; En 2002 : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) comprenant les États, les ONG et les bailleurs de fonds ; Plan de convergence, instrument de gestion planifié de la COMIFAC à partir de 2005 ; En 2007 : la COMIFAC devient un organisme spécialisé de la CEEAC ; En 2007 : le Comité Régional de Pêche (COREP) créé en 1984 devient un organisme spécialisé de la CEEAC ; En 2008 : le COREP adopte un plan d'action stratégique ; La CEEAC met en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau.

Domaines	Activités
Industrie	Adoption en 2006 d'une feuille de route sur le développement industriel dans le cadre de l'Initiative du renforcement des capacités productives en Afrique centrale (IRCPA) du NEPAD
Paix	Mission FOMUC gérée par la CEMAC en RCA (puis devenu FOMUC) Depuis 2008, le MICOPAX est gérée par la CEEAC

Promotion de la paix civile, gouvernance et renforcement de l'État de droit

Les initiatives en faveur de la promotion de la paix en Afrique centrale sont d'ordre national et international. Au niveau national, les États ont procédé à la mise en place des institutions démocratiques, à la réforme du cadre législatif et réglementaire. Des progrès ont été accomplis pour rendre plus crédible le processus électoral dans les différents pays.

Promotion de la croissance durable et diversification de l'économie

L'évolution du taux de croissance économique des pays d'Afrique centrale montrent que la Guinée Équatoriale est le pays qui enregistre un taux de croissance élevé dans la sous-région tandis que la RCA a le plus bas taux de croissance (Tableau ci-dessous).

Tableau 2 : Évolution du taux de croissance du PIB (en %) entre 2002-2008

Pays	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Tchad	8,5	14,3	33,7	8,6	0,3	1,8	-1,4
Sao Tomé-et-Principe	11,6	5,4	6,6	5,7	6,7	6,0	5,8
RDC	3,5	5,8	6,6	7,9	5,6	6,3	6,0
RCA	0,3	-4,6	3,5	2,9	4,2	3,6	2,0
Guinée équatoriale	20,4	14,6	32,6	8,9	5,3	23,2	15,3
Gabon	-0,3	2,7	1,4	3,0	1,2	5,1	2,1
Congo	4,6	0,7	3,7	7,8	6,7	-2,5	5,2
Cameroun	4,0	4,0	3,7	2,3	3,2	3,9	3,7

Sources: rapport économique CEEAC 2009, rapport économique BDEAC 2007.

La croissance de l'économie de la sous-région est basée sur l'exploitation des ressources naturelles (minerais, pétrole et bois). Cette économie est vulnérable parce que largement tributaire des fluctuations des cours mondiaux. Par ailleurs, les ressources générées par les activités extractives en général sont gérées de façon très opaque. Corruption et détournements de fonds publics caractérisent ce secteur. C'est donc une économie qui accorde peu d'importance à la diversification des activités économiques (transformation et exportation des produits semi-finis et finis), à la mise en place des infrastructures socioéconomiques de base pour réduire cette vulnérabilité.

Protection de l'environnement, conservation et valorisation des ressources naturelles

Du fait de la situation géoclimatique, l'Afrique centrale abrite toute une diversité d'espèces animales et végétales, parfois endémiques, dont certaines sont menacées d'extinction. Afin de préserver cette richesse biologique, la plupart des pays d'Afrique centrale ont renforcé le réseau national d'aires protégées (parcs nationaux, réserves de faune, sanctuaires, zones d'intérêt cynégétique, paysages protégés, etc.) qui occupent au moins 10% de leur superficie. Des initiatives sous-régionales en vue de gérer les aires protégées internationales ont été développées dans le cadre du Réseau d'aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC). Par ailleurs, les ressources biologiques constituent une importante source de revenus et de subsistance pour les populations rurales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention sur la biodiversité, les différents pays ont créé des programmes de gestion rationnelle des produits forestiers (ligneux et non ligneux).

Vulnérabilité aux changements climatiques en Afrique centrale

Tous les pays d'Afrique centrale ont signé et ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) bien qu'ils n'émettent que très peu de gaz à effet de serre. Beaucoup ont élaboré leur communication nationale et leur stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Tous ne sont pas engagés de la même manière dans le programme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+). Certains comme le Cameroun sont encore dans la formulation de leurs recommandations concernant les programmes de pays (RPP) et d'autres comme la RDC sont relativement avancés dans le processus. Dans l'ensemble cependant, le processus est perçu comme un nuage aux contours imprécis (UICN, 2010).

Désertification et dégradation des terres

Une approche globale et intégrée visant à améliorer la sécurité alimentaire et la qualité des terres est l'une des priorités des pays d'Afrique centrale qui ont tous ratifié la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification (CNULD). Pour les pays sahéliens dont le Tchad fait partie, Le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), a conçu un plan d'action sous-régional de lutte contre la désertification (CNULD, 2001). Le Cameroun et le Tchad ont ainsi élaboré des Plans d'action nationaux pour l'environnement qui proposent un cadre général à l'amélioration de l'utilisation des terres, à l'harmonisation des politiques concernant l'utilisation des terres et à la gestion de l'environnement. La mise en œuvre de ces plans nécessiterait d'être consolidée par l'octroi de ressources supplémentaires et la signature d'accords avec les différentes institutions. Au Cameroun, l'État a également entrepris une grande campagne de reboisement afin d'enrayer la progression du désert.

L'importance des forêts et des ressources forestières en Afrique centrale a poussé les parties prenantes, en particulier les gouvernements, la communauté internationale et les ONG, à **intensifier les mesures de gestion et de protection durables des ressources forestières**. Rentrent dans ces mesures les programmes de **reboisement, de régénération et de remise en état des forêts**. La

protection des forêts s'est également renforcée à l'échelle régionale avec le Sommet de Yaoundé sur les forêts (Déclaration de Yaoundé, Mars 1999).

À l'exception du Tchad qui s'est conformé aux critères et indicateurs d'exploitation du bois dans les zones arides, tous les autres pays d'Afrique centrale font partie de l'Organisation africaine du bois (OAB) et ont élaboré des critères et indicateurs de gestion durable des forêts sous ses auspices.

F. Défis et contraintes de mise en œuvre

Ils reposent sur :

1. le renforcement des capacités des institutions de gouvernance par la formation des ressources humaines en vue d'un meilleur contrôle de l'État, du suivi de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite. Ce qui suppose la mise à disposition des institutions concernées des dotations budgétaires conséquentes tout en veillant à la transparence dans leurs gestions ;
2. le renforcement de l'État de droit par la restauration de l'autorité de l'État, la promotion d'une justice équitable et efficace, la réforme administrative et la promotion de l'égalité des chances pour tous ;
3. le renforcement de la promotion et de la protection des droits humains justifié par la multiplication des fléaux qui portent fortement atteinte à la sécurité et à la dignité de la personne humaine (trafic des enfants, prise en charge des enfants abandonnés, lutte contre la spoliation de la veuve et de l'orphelin, sécurité des personnes et des biens);
4. le renforcement du processus de décentralisation et de la déconcentration de l'administration afin de donner aux collectivités locales plus de latitudes pour mettre en œuvre les prescriptions de l'Agenda 21 et promouvoir un développement local ;
5. l'insuffisance ou le manque de mobilisation des ressources financières liée en partie au non respect des engagements des pays développés à soutenir le processus de synergie en adéquation avec les objectifs des conventions de Rio;
6. le poids de la dette qui limite la capacité d'investissement des pays en développement en particulier dans le domaine de l'environnement ;
7. les inégalités technologiques et socioéconomiques ;
8. la pauvreté et la pression qu'elle engendre sur les ressources naturelles.

Priorités	Contraintes	Défis
Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance ou le manque de mobilisation des ressources financières ; • Poids de la dette ; • Instabilité sociopolitique ; • Pauvreté et la pression qu'elle engendre sur les ressources naturelles ; • Changement et Variation climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise d'investissements dans le social ; • Promotion de la santé de l'éducation, de l'égalité des sexes ; • Réduire la vulnérabilité des populations aux changements climatiques.
Promotion de la paix civile	<ul style="list-style-type: none"> • Injustice sociale ; • Mauvaise répartition des richesses et fruits de la croissance ; • Convoitise des ressources du pays par des puissances industrielles pouvant conduire à une instabilité politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de tous à la gestion des affaires du pays; • Accélérer le processus de décentralisation ; • Développer une politique d'une répartition équitable des richesses ; • Promotion du dialogue.
Dotation en infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance ou le manque de mobilisation des ressources financières ; • Pauvreté et la pression qu'elle engendre sur les ressources naturelles ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des ressources nécessaires ; • Meilleure gestion des ressources naturelles (minières et énergétiques).
Gouvernance et renforcement de l'État de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Retard dans la mise en place des organes ; • Corruption et enrichissement Illicite ; • Faibles dispositifs judiciaires ; • Multiplication des fléaux qui portent fortement atteinte à la sécurité et à la dignité de la personne humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'État de droit et du pouvoir judiciaire ; • Renforcement de la promotion et de la protection des droits humains ; • Renforcement du processus de décentralisation et la participation des citoyens à la vie publique et à la gestion locale.
Protection de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Faible implication des populations locales dans les initiatives de conservation de la biodiversité ; • Dépendance des populations des animaux sauvages pour leur besoin en protéine ; • Exploitation artisanale des minerais ; • Capture et commercialisation des spécimens vivants ; • Prélèvements illégaux de bois-énergie et de bois d'œuvre ; • Conflits intercommunautaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des populations locales à la gestion conservatoire de la biodiversité ;Éradiquer le prélèvement illégal des ressources par la chasse, pêche ou abatage d'arbres ;Construction en matériaux durables ;Renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques.

G. Les interaction entre les piliers économique, social et environnement du développement durable

Tous les pays de l'Afrique centrale ont souscrit aux engagements de l'Agenda 21 qui prescrivent l'interaction des piliers social, économique et environnemental dans tous les programmes et projets du développement durable. De 1992 à nos jours, l'approche intégrée de ces trois piliers tarde à se concrétiser. En effet, aucun pays n'a défini une stratégie du développement durable. Suite à la crise des années 1990, les préoccupations d'ordre économique ont primé avec les politiques d'ajustement structurel. Les mesures mises en place étaient orientées vers le redressement du taux de croissance du PIB, la maîtrise de l'inflation et de la monnaie. En même temps les investissements sociaux étaient ralentis aussi bien dans le logement social, dans l'eau potable et l'assainissement, dans l'éducation, dans la santé, et dans la création d'emplois. Peu de progrès ont été observés dans la promotion des modes de production et de consommation durables. Les pratiques non durables dans les domaines de l'agriculture (itinérante sur brulis), de la pêche (utilisation de filets à mailles très fines) et de l'élevage (feux de brousse) persistent dans le monde rural. En zone urbaine, les gouvernements ont financé les centrales à fuel lourd (Cameroun, Guinée équatoriale, Tchad, etc.) et n'ont pas renforcé les mesures législatives sur l'importation des véhicules d'occasion qui sont polluants, contribuant ainsi au réchauffement de l'atmosphère. Enfin, l'instabilité politique et les guerres, le manque de gouvernance et le déficit de démocratie ont installé la sous-région dans une «*pauvreté durable*».

H. Cadre institutionnel du développement durable en Afrique centrale

Des efforts appréciables ont été faits en ce qui concerne le cadre institutionnel pour les actions visant le développement durable. On peut les regrouper suivant les 3 piliers du développement durable :

1. Les structures intervenant dans le domaine de l'environnement

Au niveau national on retrouve :

Les ministères techniques, les instituts de recherche et les ONG ;

Comme **institutions régionales** on peut citer ;

La **COMIFAC** : La Commission des forêts d'Afrique centrale, qui a vu le jour lors du sommet des chefs d'États, tenu à Yaoundé en 1999 qui vise la mise en commun des savoir faire des pays membres afin de gérer durablement les écosystèmes forestiers ;

La **CEFDHAC** : la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC) créée en mai 1996 à Brazzaville (République du Congo), qui est une plate-forme de concertation et d'échange d'expériences dans le domaine des écosystèmes forestiers et d'orientation pour tous les acteurs intervenants dans le bassin du Congo. Elle concrétise la volonté politique des États de la sous-région de parvenir à une vision commune de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale ;

L'**OSFAC/GOFC** : Créée en 1999, l'Observatoire satellitale des forêts d'Afrique centrale a pour mission essentielle la surveillance par télédétection de l'évolution du couvert végétal des forêts d'Afrique centrale ;

Le **FOSA** (Forestry Outlook Study in Africa), étude Prospective des forêts en Afrique ;

Le **SAFROGEN** (South Africa Forest Genetic Resources Programm) centre ses activités sur la situation des ressources génétiques forestières ;

L'**IUFRO**, Union internationale des instituts de recherche forestière ;

L'**ADIE/PRGIE**, Association pour le développement de l'information sur l'environnement et le Programme régional de gestion de l'information environnementale ;

Le **REDDA**, Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique ;

Le **CARPE**, Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement qui travaille dans le cadre de la déforestation et de perte de la biodiversité dans la zone forestière du bassin du Congo ;

L'**ECOFAC** (Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale) qui cherche à concilier développement et protection du milieu naturel ;

Le **RAPAC** (Réseau d'aires protégées en Afrique centrale) ; et

Le **PFBC** (Partenariat forestier pour le bassin du Congo).

2. Les structures intervenant dans le domaine économique et social

- Les ministères techniques, les ONG, et les instituts de recherche ;
- Presque tous les pays de la sous-région ont adhéré au NEPAD et sont membres de la CEEAC, de la CEMAC et de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT).

I. Transition vers une économie verte dans le contexte de la réduction de la pauvreté et le développement durable en Afrique centrale

Programme d'appui au développement de l'économie verte en Afrique centrale (PADEVAC)

Les pays de la région ont adhéré à l'initiative PADEVAC lors du forum «Green Business» à Pointe-Noire, qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des populations tout en protégeant l'environnement. Six points ont été développés. Il s'agit :

- + du Mécanisme du développement propre (MDP) ;
- + de la Gestion durable des déchets et des forêts ;
- + de l'Écotourisme ;
- + de l'Eco-construction et l'Eco-industrie ;
- + des Biocarburants et de l'Agroforesterie ;
- + des Énergies renouvelables.

Écotourisme

Le tourisme de vision dans les aires protégées (parcs nationaux et réserves de faune) offrirait de bonnes perspectives dans un contexte plus sécurisé. Il en est de même de la chasse et de la pêche sportive, des randonnées, etc.

Agroforesterie : développement de la filière gomme arabique (Tchad, Cameroun, RCA)

La gomme arabique contribue à hauteur de 6 à 7% au PIB national et occupe des milliers des paysans au Tchad. Le développement de cette filière en milieu sahélien a un double avantage : procurer des revenus aux producteurs et lutter contre la désertification. En effet, la gomme arabique est la sève asséchée de l'acacia produite à partir des saignées soigneusement faites sur les branches de l'arbre. Le potentiel existe également au Nord-Cameroun et dans une moindre mesure dans le Nord de la RCA. Les investissements dans ce domaine contribueraient à relever le pouvoir d'achat des populations tout en contribuant à la croissance du PIB et à la protection de l'environnement.

Adhésion aux initiatives MDP et REDD : vers une gestion durable des déchets et des forêts

Les forêts du bassin du Congo rendent des services uniques à l'environnement mondial et ces services non-extractifs pourraient être valorisés et rémunérés dans l'avenir ; on estime la séquestration du carbone forestier de la RD Congo à 17 milliards de tonnes dont 11% dans les aires protégées et 17 % dans les concessions forestières (Laporte & al., 2007).

La RDC et le Cameroun sont les seuls pays ayant bénéficié de projets MDP. La transformation des déchets ménagers (méthane) permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre et la pollution des nappes phréatiques. En outre, cela contribue à l'assainissement du milieu tout en promouvant des emplois verts.

Le puits de carbone d'Ibi Batéké de la société Novace a été admis comme projet MDP en RDC. Ce projet de reboisement combine la reforestation de terres fortement dégradées avec de l'acacia et la culture du manioc, ce qui permet à la fois la réhabilitation des sols, la production de manioc et la production de charbon de bois.

Énergies renouvelables

La sous-région offre un potentiel important pour le développement des énergies renouvelables tous secteurs confondus. Il appartient aux États de voir lesquels sont beaucoup plus appropriés en fonction des régions considérées.

Avec un taux de croissance démographique élevé, plus de 80% des ménages utilisent les combustibles ligneux pour la cuisson des aliments en Afrique centrale. Les initiatives telles que les projets qui prônent l'utilisation des foyers améliorés (Tchad, RDC, Cameroun) constituent une alternative. Il faudrait également diversifier les sources d'énergie de cuisson et promouvoir les fours solaires en zone rurale.

Le Tchad, le Nord-Cameroun et la RCA disposent d'un énorme potentiel en énergie éolienne et solaire. Il serait important d'investir dans ce domaine pour accroître la fourniture électrique dans les ménages et dans les entreprises. Actuellement, les pouvoirs publics devront de moins en moins porter leur attention sur les centrales thermiques à base de fuel qui sont toxiques et dégagent des gaz à effet de serre (GES).

L'énergie marémotrice est un autre potentiel non encore exploité.

J. Défis nouveaux et émergents

Priorité	Défis nouveaux et émergents	Voies à suivre
Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD	Jeunesse de population : plus de 40% de la population a moins de 15ans dans tous les pays de l'Afrique centrale.	Investir dans le domaine de la formation et de la recherche Créer des emplois en faveur des jeunes
	Sécurité alimentaire	Renforcer la mécanisation agricole ; Investir dans les biotechnologies et les intrants verts ; Développement des cultures irriguées.
	Croissance urbaine :	Doter les zones rurales en infrastructures de base Développement des activités agrosylvo-pastorales
	Changements et variation climatiques	Développer les stratégies d'adaptation
Promotion de la paix civile	Convoitise des ressources naturelles : Le Golfe de Guinée concentre environ 15% des réserves de pétrole mondiales.	Lutter contre la corruption ; Réglementer l'accès et l'exploitation des ressources naturelles des pays du Sud par des conventions internationales.
	Conflits internes et externes :	Promouvoir la justice sociale à l'interne ; Renforcer la coopération avec les pays voisins.
	Criminalité transfrontalière	Rendre effective la coopération sous-régionale dans le domaine de la sécurité.
Dotation en infrastructures	Dualisme droit moderne/droit coutumier et question foncière	Reforme foncière
Promotion de la croissance durable et diversification de l'économie	Intégration sous-régionale et régionale	Renforcement de la coopération entre les États ; Renforcer le réseau infrastructurel (transport, NTIC, eau, énergie, etc.) ; Valoriser les avantages comparatifs de chaque pays de la sous-région ; Faciliter la mobilité des personnes et des biens.
	Reconversion du secteur informel en secteur formel	Incitation à la création d'entreprises ; Restructuration du secteur informel.
	Industrialisation à haute intensité de main d'œuvre et à forte valeur ajoutée	Mettre l'accent sur l'agroalimentaire La transformation du bois, des minerais et des produits pétroliers.
Gouvernance et renforcement de l'État de droit	Gouvernance locale	Rendre effective la décentralisation des pouvoirs.

Priorité	Défis nouveaux et émergents	Voies à suivre
Protection de l'environnement	Intégration des trois piliers du développement durable	Mettre en place une approche intégrée du développement durable ; Suivi et évaluation des progrès réalisés.
	Civisme des populations	Sensibiliser et responsabiliser les populations sur l'exploitation des ressources naturelles ainsi que leur durabilité.
	Émergence de nouvelles maladies : virus d'Ebola par exemple	Lutte préventive et curative contre les maladies émergentes
	Changements et variation climatiques :	Mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques.

K. Conclusions et Recommandations

Un certain nombre d'axes de réflexion méritent d'être pris en compte pour toute action visant le développement durable. Ils tiennent compte des priorités de développement identifiées dans le cadre de cette étude, des insuffisances en ce qui concerne les actions entreprises et des contraintes relatives à leur mise en œuvre, de l'interaction entre les différents piliers du développement durable et des défis nouveaux et émergents potentiels. Il s'agit notamment de la nécessité de :

- Axe 1. Développer la connaissance ;
- Axe 2. Réhabiliter, développer et consolider le dispositif d'observation ;
- Axe 3. Informer, former, sensibiliser tous les acteurs ;
- Axe 4. Promouvoir une approche adaptée aux territoires ;
- Axe 5. Financer les actions de développement ;
- Axe 6. Utiliser les instruments législatifs et réglementaires ;
- Axe 7. Favoriser les approches volontaires et le dialogue avec les acteurs privés ;
- Axe 8. Contribuer aux échanges internationaux ;
- Axe 9. Gouvernance ;
- Axe 10. Technologies appropriées.

Ces axes de réflexion devraient constituer les étapes préalables à toute activité visant le développement durable à différentes échelles territoriales. C'est sur cette base que les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Sécuriser un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, par :
 - (a) L'application et le respect effectifs des conventions internationales et des lois nationales relatives au développement durable auxquelles les pays ont souscrit.
 - (b) L'élaboration des stratégies nationales de développement durable et la mise en place des commissions nationales de développement durable qui visent entre autre à permettre l'évaluation des progrès en faveur du développement durable.
 - (c) L'utilisation rationnelle des ressources humaines et la mise en place des mécanismes politiques et financiers pour sécuriser les engagements en faveur du développement durable.
2. Évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des résultats des grands sommets de développement durable :
 - (a) Les États doivent effectuer périodiquement un travail d'évaluation des actions en faveur du développement durable au travers de la commission nationale du développement durable qui doit rendre compte aux instances élues.
 - (b) L'évaluation des progrès doit porter sur les priorités de développement durable de la sous-région qui comprennent : les OMD, les infrastructures, l'énergie, la santé, les ressources minières, etc.
 - (c) Les pays doivent mettre en place des dispositifs techniques et financiers visant à encourager les universités et les centres de recherche à la production et à la mise en place de bases de données utiles à la prise de décision de toutes les parties prenantes (leaders

politiques, secteurs privés, ONG, groupement des producteurs, etc.) impliqués dans les questions de développement durable.

3. Répondre aux défis nouveaux et émergents² :
 - (a) Procéder à l'identification et à la compréhension de ces défis.
 - (b) Développer des stratégies propres aux différents défis au travers des commissions sur le développement durable y compris par la mise en place de cadres juridiques et réglementaires pour atténuer certains défis.
4. L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté :
 - (a) Comprendre les opportunités et moyens de mise en œuvre de l'économie verte dans les pays de la sous région .
 - (b) Mettre en place des plans de communication nationaux sur l'économie verte .
 - (c) Les stratégies nationales de développement durable doivent comprendre une feuille de route sur la transition vers une économie verte axée sur :
 - i. La promotion de la connaissance sur l'économie verte ;
 - ii. Les retombées en termes de création d'emplois ;
 - iii. Revenus nationaux (revenus fiscaux, devises, etc.) ;
 - iv. Développement des entreprises ;
 - v. Réduction de la pauvreté ; et
 - vi. Réduction de la pression sur les écosystèmes.
5. Le cadre institutionnel du développement durable :
 - (a) Créer un observatoire sous-régional sur le développement durable qui aurait entre autres pour rôle :
 - i. Le suivi et la revue des progrès effectués sur le développement durable .
 - ii. L'accompagnement des pays dans la mise en place de base d'informations fiables et à jour .
 - iii. La veille notamment en ce qui concerne les défis nouveaux et émergents .
 - iv. La coordination des activités de recherche sur la synergie entre l'environnement, l'économie et le développement social .
 - (b) Renforcer le cadre institutionnel de la gouvernance environnementale à travers la transformation du PNUE en une organisation mondiale spécialisée pour l'environnement (réf. Déclaration de la conférence africaine ministérielle sur l'environnement, Bamako Septembre 2011).
 - (c) Créer dans la sous-région un groupement de chercheurs et de scientifiques conduisant les travaux sur les questions liées aux différents piliers du développement durable.

² Énergie, sécurité alimentaire, conflits, changement climatique et catastrophes, convoitise des ressources naturelles, jeunesse de la population, croissance démographique, maladies émergentes, protection de la biodiversité et braconnage

